



# REGLEMENT GENERAL

## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

### DES ALPES DU SUD

#### 1) Généralités :

- 1.1.1 Le "Championnat Départemental Sénior" (CDS) est une compétition fédérale départementale à l'issue de laquelle est décernée, au sens du règlement intérieur de la fédération, le titre de "Champion Départemental" (Alpes du Sud) dans les cinq disciplines suivantes :  
SH, SD, DH, DD et DMX (P, D et R).
- 1.2 Le CDS est hiérarchiquement situé au-dessous du Championnat Régional Séniors (CHRS) PACA.
- 1.3 La gestion et le suivi du CDS sont délégués à la Commission Départementale Adultes (CoDéAd) du Comité Départemental des Hautes-Alpes de Badminton (Comité 05).
- 1.4 Un Règlement Particulier (RP) du CDS, approuvé par le juge-arbitre (JA) principal/GEO du CDS complètera ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.
- 1.5 La CoDéAd est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du Comité qui statue.

#### 2) Candidature à l'accueil du CDS :

- 2.1.1 L'organisation opérationnelle du CDS est déléguée à un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme "**club ou organisateur**".  
Le **club** candidat à l'organisation du CDS doit déposer sa candidature auprès de la **CoDéAd**.
- 2.2 **La CoDéAd s'occupe de la demande d'autorisation sur Poona et de la mise en ligne sur Badiste pour les inscriptions, également Badnet (voir accords avec le club organisateur) selon les informations communiquées par l'organisateur (JA ou pas, nom du GEO, volant officiel,...) via le RP. A défaut de JA, une déclaration du CDS sera faite comme Promobad.**
  - 2.2.1 Le montant des droits d'inscription reversé à l'organisateur par le Comité sera de **6 euros/joueur pour 1 tableau et 10 euros/joueur pour 2 ou 3 tableaux**, une fois que tous les clubs participants auront eux-mêmes acquittés leurs propres inscriptions au Comité. (article 6.2)
  - 2.2.2 Les frais du juge arbitre sont à la charge du comité ainsi que les **médailles. Les récompenses sont à la charge du club organisateur.**
- 2.3 L'organisateur accueillant une étape doit assurer la tenue de la table de marque (**en permanence par un GEO en plus d'une seconde personne**) et prévoir une buvette.
- 2.4 L'organisateur doit se munir le jour de la compétition, pour la tenue de la table de marque, au minimum d'un ordinateur et d'une imprimante afin de gérer la compétition à l'aide **du fichier issu du logiciel Badnet fourni par le GEO/JA.**

#### 3) Qualification au CDS :

- 3.1 Le nombre de joueurs du CDS sera en fonction des capacités d'accueil dont disposera l'organisateur. Ces nombres de joueurs correspondant « idéalement » au nombre maximum de joueurs autorisés à participer au CDS dans chaque catégorie/discipline pour un lieu à 7 terrains (**voir échancier**



**théorique qui sert de support d'organisation maximale**). En cas de faible affluence dans certaines Séries/**disciplines**, ces nombres **pourront éventuellement** être augmentés dans les autres Séries /**disciplines**. La CoDéAd et le club organisateur invite sur ce championnat les licenciés des Clubs des Alpes de Haute Provence (04), bien sûr, en fonction des places disponibles sur les 3 tableaux.

- 3.2 Les inscriptions pourront être limitées **également** selon le nombre de terrains disponibles. Dans chaque Séries /**discipline**, la priorité est établie suivant le Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) ou autres formules acceptables par le club organisateur en accord avec le J.A.
- 3.3 Le Règlement Particulier du CDS ou le logiciel Badnet sur lequel les joueurs feront leurs inscriptions précisera le nombre **maximum** de joueur(se)s **pouvant s'inscrire** dans chaque Séries /**disciplines**.
- 3.4 Peuvent être **uniquement** admis à participer au CDS les joueurs licenciés, au jour de la date limite d'inscription, au sein des clubs du Comité et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le CDS.
- 3.5 Le CDS est ouvert aux joueurs de la catégorie Séniors, à partir de minimes. Les joueurs devront obligatoirement jouer dans leur catégorie de classement sauf accord au préalable avec la CoDéAd.
- 3.6 Pour accéder au CDS, les joueurs **inscrits** sont retenus en fonction de leur CPPH.
- 3.7 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste **d'attente** (remplaçants), classée par ordre décroissant au Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte.
- 3.8 Les champions départementaux de la catégorie Séniors dans les cinq disciplines ne sont pas qualifiés pour le championnat régional PACA séniors de la même saison sportive.

#### 4) Organisation du championnat :

- 4.1 Le CDS se jouera le samedi et le dimanche **pour un joueur inscrit sur 3 disciplines ou pour les joueurs inscrits en double mixte**. Les horaires de début et fin de **chaque** journée **seront cadrés d'après l'échéancier théorique et fixés dans les convocations** du CDS en accord avec le Règlement Général des Compétitions (RGC).
- 4.2 Une trousse de secours / un dispositif de premier secours contenant tout ce qui est nécessaire pour donner les premiers soins doit être disponible dans le(s) gymnase(s) durant le CDS.
- 4.3 La possibilité de contacter le service médical d'urgence doit être assuré à tout moment. L'organisateur a la responsabilité de prévenir **ce service**.
- 4.4 La remise **officielle des médailles** et des récompenses **aura lieu après le dernier match de la journée si le RP du CDS en question ne mentionne pas autre chose**. Aucune récompense ne sera donnée avant la remise officielle **sauf en cas de retard d'horaire de fin du CDS vis-à-vis de l'horaire de l'échéancier prévu et affiché**. Seuls les joueurs présents lors de cette cérémonie recevront leur médaille et récompense.
- 4.5 Les documents suivants devront être affichés dans les salles du CDS :
  - le présent règlement ;
  - le règlement particulier pour le CDS en question ;
  - les codes de conduite des joueurs ,entraîneurs et des officiels techniques ;
  - la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires ;
  - Règlement des Cartons
  - Règlement des Forfaits
  - les tableaux mis à jour.

## 5) Tableaux :

5.1 **Le club organisateur confectionne le fichier badnet** (tableaux et échancier).

5.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH **à la date J -9**

5.3 les tableaux sont mis à jour à l'issue de chacun des tours de poules ainsi qu'à l'issue de chacun des tours des sorties de poules.

5.4 Les sorties de poules se feront par tirage au sort informatisé sur Badnet selon les modalités définies dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

La séparation par provenance (**clubs**) est appliquée en l'adaptant selon le nombre de poules au moment de la distribution des joueurs dans les poules.

En cas de problème informatique reconnu, un tirage manuel pourra être effectué **dans les mêmes conditions**.

## 6) Modalités d'inscription :

6.1 Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs qui ne seront pas en règle du solde de tout compte avec le Comité à la date limite d'inscription.

6.2 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration du Comité, à **14€ 1 tableau** ou **22 € 2 ou 3 tableaux**.

6.3 Les droits d'inscription seront facturés par le Comité et seront à verser à ce dernier par le club concerné après le CDS et au vu des tableaux définitifs. Passé la "date limite de désistement sans justificatif" **à la date J-6**, les droits d'inscription resteront acquis au Comité pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

6.4 Dans ce qui suit, "J" représente le 1er jour du championnat. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

**J-10 : Date limite des inscriptions ;**

**J-9 : Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH**

**J-5 : Envoi aux clubs des convocations.**

6.4.1 Les inscriptions seront réalisées **UNIQUEMENT** au moyen du site internet Badnet, éventuellement sur badiste (si retard de mise en route sur badnet)

6.5 Un joueur doit être inscrit **sur Badiste sous la responsabilité de son club**.

6.6 Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte) s'il répond aux critères de qualification du [chapitre 3](#).

6.7 **Les clubs des joueurs ou les joueurs eux même**, dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus.

## 7) Arbitrage :

7.1 **Le juge-arbitre ou GEO (pour les Promobad)** ainsi que les arbitres officiant sur la compétition sont **choisis** par la CoDéAd en concertation avec **l'organisateur**.

7.2 Les juges de ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)**.

7.3 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés à la Fédération.

7.4 Sauf demande particulière auprès du juge arbitre ou **GEO (pour les Promobad)**, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

7.6 A l'issue de la compétition, le JA **ou GEO (pour les Promobad)** doit importer dans Poona les résultats



## Comité Départemental 05 de Badminton

Commission Départementale Adultes  
de la compétition au plus tard le mercredi suivant le CDS.

Les Hautes-Alpes, le 12 avril 2023

- 7.7 Le juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** doit, au plus tard le jeudi suivant le CDS, envoyer le **fichier** et son rapport (**RJA ou RGEO**) accompagnés des éventuels justificatifs d'absence :
- à la Commission Ligue des Officiels Techniques ( CLOT) de la ligue Région SUD à l'adresse suivante : [clot@sudbad.fr](mailto:clot@sudbad.fr)
  - au secrétariat de la ligue PACA à l'adresse suivante : [competition@sudbad.fr](mailto:competition@sudbad.fr)
  - au Comité 05 à l'adresse suivante : [codep.05.bad@gmail.com](mailto:codep.05.bad@gmail.com).

### 8) Volants :

- 8.1.1 Les volants plumes neufs sont obligatoires : ils sont à la charge des joueurs. Le volant utilisé sera le volant officiel déclaré le jour de la compétition.

### 9 Tenues :

- 9.1 Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte.
- 9.2 Le juge arbitre aura toute l'attitude pour faire appliquer les réglementations fédérales.  
La décision du juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** est sans appel.

### 10) Respect de la discipline :

- 10.1 Le CDS se déroule dans le respect des règlements fédéraux.
- 10.2 La CoDéAd reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant le CDS, qu'elle transmettra autant que besoin est aux commissions réclamations et litiges ou discipline de la ligue PACA.
- 10.3 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant le CDS auprès de la CoDéAd. Ils ont la possibilité de faire appel des décisions de la CoDéAd comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la Fédération.

### 11) Droit à l'image :

- 11.1 Le Comité et l'organisateur se réservent le droit sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors du CDS pour les besoins de promotion de ses différentes publications et communications autour d'un CDS.

Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du premier jour du CDS auprès du Comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

### 12) Adoption du règlement :

- 12.1 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.**

La CoDéAd remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce CDS pour la satisfaction de tous.

Le juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des chapitres du présent règlement.